

Evolution vers une convention collective de branche étendue dans les secteurs sanitaire, social & médico-social : principes et enjeux

Contexte

Travailler dans le secteur sanitaire social et médico-social privé non lucratif, c'est inscrire son action dans un cadre social particulier. L'évolution régulière de ce socle social impacte sensiblement les règles régissant les relations entre employeurs et salariés du secteur.

Connaître ses particularités, comprendre le système dans lequel s'inscrivent ces règles, prendre connaissance des récentes évolutions du paysage conventionnel propre à ce secteur est indispensable à un engagement professionnel éclairé.

Objectifs

- Connaître les différentes sources du droit du travail et leur articulation
- Comprendre la notion de hiérarchie des normes et ses récentes évolutions en droit du travail
- Repérer la place du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif dans le dialogue social national et en identifier les particularités
- Prendre connaissance des récentes évolutions pour anticiper l'avenir

Programme – Classe virtuelle 3 heures

- Dialogue social dans le secteur : définitions et éléments de compréhension
 - Organisation du dialogue social national
 - Place et particularités du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif
- Les différents niveaux de négociation du socle social
 - Les sources du droit du travail
 - Hiérarchie des normes et récentes évolutions
 - Déclinaison dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif
- Evolutions récentes et enjeux pour le secteur sanitaire, social et Médico-social privé non lucratif
 - Réécriture du code du travail et impacte sur les relations de travail dans le secteur
 - Evolution des branches et conventions collectives du secteur et enjeux pour l'avenir.

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

Date(s) et lieu :

14 février – 9h30 – 12h30 - Classe virtuelle

Durée :

0,5 jour – 3 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 110 € - Non adhérent : 202 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Tout professionnel intéressé par un éclairage sur le thème
Formation sans prérequis - L'intérêt pour les questions de dialogue social et conventions collectives est facilitateur
Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription
Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante :
j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et pratiques.
Echanges avec et entre les participants.
Support remis aux participants
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

Une évaluation de la connaissance des stagiaires et de leurs attentes est réalisée en amont de la formation.
En cours de session, des temps de questions/réponses, puis en fin de session, un questionnaire, permettront d'évaluer les acquis.
En fin de formation, une évaluation de l'action de formation est réalisée pour mesurer la satisfaction du stagiaire et pointer d'éventuels axes d'amélioration.

Intervenants :

Laëtitia COURTIN, conseillère technique à l'URIOPSS Occitanie

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

5 personnes

Spécificités de la formation à distance :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 3 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.